



**ACCESS TO INFORMATION AND PROTECTION OF PRIVACY ACT, CHILD CARE ACT, FINANCIAL ADMINISTRATION ACT, GOVERNMENT ORGANISATION ACT, HEALTH ACT, HEALTH CARE INSURANCE PLAN ACT, HEALTH INFORMATION PRIVACY AND MANAGEMENT ACT, HOSPITAL INSURANCE ACT, OIL AND GAS ACT, PUBLIC SERVICE ACT, QUARTZ MINING ACT, SOCIAL ASSISTANCE ACT AND WILDERNESS TOURISM LICENSING ACT**

**CONSEQUENTIAL AMENDMENTS  
(WORKERS' SAFETY AND  
COMPENSATION ACT) REGULATION**

---

**O.I.C. 2022/119**

Effective Date:

**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, LOI SUR LA GARDE DES ENFANTS, LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES, LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT, LOI SUR LA SANTÉ, LOI SUR L'ASSURANCE SANTÉ, LOI SUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX, LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION, LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ, LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ, LOI SUR L'ASSISTANCE SOCIALE ET LA LOI SUR L'OCTROI DE PERMIS VISANT CERTAINES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MILIEU SAUVAGE**

**RÈGLEMENT PORTANT SUR DES  
MODIFICATIONS CORRÉLATIVES (LOI  
SUR LA SÉCURITÉ ET  
L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS)**

---

**Décret 2022/119**

Date d'entrée en vigueur :



**O.I.C. 2022/119**  
**ACCESS TO INFORMATION AND PROTECTION OF  
PRIVACY ACT, CHILD CARE ACT, FINANCIAL  
ADMINISTRATION ACT, GOVERNMENT  
ORGANISATION ACT, HEALTH ACT, HEALTH CARE  
INSURANCE PLAN ACT, HEALTH INFORMATION  
PRIVACY AND MANAGEMENT ACT, HOSPITAL  
INSURANCE ACT, OIL AND GAS ACT, PUBLIC  
SERVICE ACT, QUARTZ MINING ACT, SOCIAL  
ASSISTANCE ACT AND WILDERNESS TOURISM  
LICENSING ACT**

**CONSEQUENTIAL AMENDMENTS  
(WORKERS' SAFETY AND  
COMPENSATION ACT) REGULATION**

**PART 1**

- 1** Regulations under the *Access to Information and Protection of Privacy Act* amended

This part amends the *Access to Information and Protection of Privacy Regulation*.

- 2** Schedule 1, Part 1 amended

In Schedule 1, Part 1

(1) In column 1, the expression "Workers' Compensation, Health and Safety Board and the office of the minister responsible" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board and the office of the minister responsible".

**DÉCRET 2022/119**  
**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA  
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, LOI SUR LA  
GARDE DES ENFANTS, LOI SUR LA GESTION DES  
FINANCES PUBLIQUES, LOI SUR L'ORGANISATION  
DU GOUVERNEMENT, LOI SUR LA SANTÉ, LOI SUR  
L'ASSURANCE SANTÉ, LOI SUR LA PROTECTION ET  
LA GESTION DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX,  
LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION, LOI  
SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ, LOI SUR LA  
FONCTION PUBLIQUE, LOI SUR L'EXTRACTION DU  
QUARTZ, LOI SUR L'ASSISTANCE SOCIALE ET LA  
LOI SUR L'OCTROI DE PERMIS VISANT CERTAINES  
ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MILIEU SAUVAGE**

**RÈGLEMENT PORTANT SUR DES  
MODIFICATIONS CORRÉLATIVES (LOI  
SUR LA SÉCURITÉ ET  
L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS)**

**PARTIE 1**

- 1** Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

La présente partie modifie le *Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

- 2** Modification de la partie 1 de l'annexe 1

À la partie 1 de l'annexe 1 :

(1) À la colonne 1, l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail et Bureau du ministre responsable » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et le le bureau du ministre responsable ».

(2) In column 2, the expression "Office of the Workers Advocate" is replaced with the expression "Office of the Workers' Advocate" wherever it occurs in the English version.

### 3 Schedule 1, Part 2 amended

In column 1 of Part 2 in Schedule 1 the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board, Workers' Compensation Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board, Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 2

### 4 Regulations under the *Child Care Act* amended

This part amends regulations under the *Child Care Act*.

#### DIVISION 1

### 5 *Child Care Centre Program Regulation* amended

This division amends the *Child Care Centre Program Regulation*.

### 6 Section 9 amended

In subsection 9(4), the expression "Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

#### DIVISION 2

### 7 *School-Age Program Regulation* amended

This division amends the *School-Age Program Regulation*.

### 8 Section 9 amended

In subsection 9(4), the expression "Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 3

(2) À la colonne 2, l'expression « Office of the Workers Advocate », pour chacune de ses occurrences dans la version anglaise, est remplacée par l'expression « Office of the Workers' Advocate ».

### 3 Modification de la partie 2 de l'annexe 1

À la colonne 1 de la partie 2 de l'annexe 1, l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail, Loi sur les accidents du travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs, Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 2

### 4 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur la garde des enfants*

La présente partie modifie les règlements pris en vertu de la *Loi sur la garde des enfants*.

#### DIVISION 1

### 5 Modification du *Règlement concernant les programmes de garderie*

La présente division modifie le *Règlement concernant les programmes de garderie*.

### 6 Modification de l'article 9

Au paragraphe 9(4), l'expression « Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

#### DIVISION 2

### 7 Modification du *Règlement concernant les programmes pour enfants d'âge scolaire*

La présente division modifie le *Règlement concernant les programmes pour enfants d'âge scolaire*.

### 8 Modification de l'article 9

Au paragraphe 9(4), l'expression « Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 3

**9 Regulations under the *Financial Administration Act* amended**

This part amends regulations under the *Financial Administration Act*.

**DIVISION 1**

**10 *Contract and Procurement Regulation* amended**

This division amends the *Contract and Procurement Regulation*.

**11 Section 3 amended**

In paragraph 3(b), the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

**12 Section 5 amended**

Subsection 5(3) is replaced with the following:

(3) If no management board directive under subsection (1) applies to the Workers' Safety and Compensation Board, a relevant policy of the board of directors of the Workers' Safety and Compensation Board is deemed, for the purposes of applying subsection (1) to procurement by the Workers' Safety and Compensation Board, to be such a directive.

**DIVISION 2**

**13 *Receipt and Deposit Regulations* amended**

This division amends the *Receipt and Deposit Regulations*.

**14 Section 3 amended**

In subsection 3(2) the expression "Workers' Compensation Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

**DIVISION 3**

**15 *Verification of Debt Obligations Regulations* amended**

**9 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques***

La présente partie modifie les règlements pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

**DIVISION 1**

**10 Modification du *Règlement sur l'octroi de contrats et l'approvisionnement***

La présente division modifie le *Règlement sur l'octroi de contrats et l'approvisionnement*.

**11 Modification de l'article 3**

À l'alinéa 3b), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

**12 Modification de l'article 5**

Le paragraphe 5(3) est remplacé par ce qui suit :

(3) Lorsqu'aucune directive visée par le paragraphe (1) ne s'applique à la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs, une politique pertinente du conseil d'administration de la Commission est réputée constituer une directive s'appliquant à l'approvisionnement par la Commission en vertu du paragraphe (1).

**DIVISION 2**

**13 Modification du *Règlement sur les rentrées et dépôts***

La présente division modifie le *Règlement sur les rentrées et dépôts*.

**14 Modification de l'article 3**

Au paragraphe 3(2), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

**DIVISION 3**

**15 Modification du *Règlement sur la vérification des titres de créance***

This division amends the *Verification of Debt Regulations*.

#### 16 Section 10 amended

In subsection 10(1) the expression "Workers' Compensation Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

### PART 4

#### 17 Regulations under the *Government Organisation Act* amended

This part amends *Order-in-Council 2014/174*.

#### 18 Schedule amended

In section 16

- (a) the expression "responsible for the Workers' Compensation, Health and Safety Board" is replaced with the expression "responsible for the Workers' Safety and Compensation Board";
- (b) the expression "Occupational Health and Safety Act" is repealed;
- (c) the expression "Workers' Compensation Act" is repealed; and
- (d) the expression "Workers' Safety and Compensation Act" is added immediately after "*Spousal Compensation Act*".

### PART 5

#### 19 Regulations under the *Health Act* amended

This part amends the *Occupational Rehabilitation Services Program Regulation*.

#### 20 Section 1 amended

In section 1 the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

La présente division modifie le *Règlement sur la vérification des titres de créance*.

#### 16 Modification de l'article 10

Au paragraphe 10(1), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

### PARTIE 4

#### 17 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'organisation du gouvernement*

La présente partie modifie le *Décret 2014/174*.

#### 18 Modification de l'annexe

À l'article 16 :

- a) l'expression « responsable de la Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « responsable de la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs »;
- b) l'expression « Santé et la sécurité au travail, Loi sur la » est abrogée;
- c) l'expression « Accidents du travail, Loi sur les » est abrogée;
- d) l'expression « Sécurité et l'indemnisation des travailleurs, Loi sur la » est ajoutée après l'expression « Institution d'un jour de compassion pour les victimes d'accidents du travail, Loi sur l' ».

### PARTIE 5

#### 19 Modification aux règlements pris en vertu de la *Loi sur la santé*

La présente partie modifie le *Règlement sur les services de réadaptation professionnelle*.

#### 20 Modification de l'article 1

À l'article 1, l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

## PART 6

### 21 Regulations under the *Health Care Insurance Plan Act* amended

This part amends the *Yukon Health Care Insurance Plan Regulations*.

### 22 Schedule A amended

In paragraph 2(b) the expression "Workers' Compensation Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 7

### 23 Regulations under the *Health Information Privacy and Management Act* amended

This part amends the *Health Information General Regulation*.

### 24 Section 10 amended

In subsection 10(1)

- (a) in paragraph (d) the expression "Workers' Compensation Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act"; and
- (b) in paragraph (e) the expression "Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

### 25 Section 12 amended

Paragraph 12(1)(b) is replaced with the following:

- (b) necessary for the administration of a matter under the *Coroners Act*, the *Jury Act* or the *Workers' Safety and Compensation Act*.

## PART 8

### 26 Regulations under the *Hospital Insurance Services Act* amended

This part amends the *Yukon Hospital Insurance Services Regulations*.

## PARTIE 6

### 21 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*

La présente partie modifie le *Règlement concernant les services d'assurance-santé*.

### 22 Modification de l'annexe A

À l'alinéa 2b), l'expression « Loi sur les accidents du travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 7

### 23 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux*

La présente partie modifie le *Règlement général sur les renseignements médicaux*.

### 24 Modification de l'article 10

Au paragraphe 10(1) :

- a) à l'alinéa d), l'expression « Loi sur les accidents du travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».
- b) à l'alinéa e), l'expression « Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

### 25 Modification de l'article 12

L'alinéa 12(1)b) est remplacé par ce qui suit :

- b) ces actions sont nécessaires pour régir une question visée par la *Loi sur les coroners*, la *Loi sur le jury* ou la *Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs*.

## PARTIE 8

### 26 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation*

La présente partie modifie le *Règlement sur l'assurance-hospitalisation du Yukon*.

## 27 Schedule C amended

In section 2 of Schedule C the expression "The Workers' Compensation Act" is replaced with the expression "The Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 9

### 28 Regulations under the *Oil and Gas Act* amended

This part amends regulations made under the *Oil and Gas Act*.

#### DIVISION 1

### 29 *Oil and Gas Drilling and Production Regulations* amended

This division amends the *Oil and Gas Drilling and Production Regulations*.

### 30 Section 128 amended

In subparagraph 128(d)(i) the expression "Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

#### DIVISION 2

### 31 *Oil and Gas Geoscience and Exploration Regulations* amended

This division amends the *Oil and Gas Geoscience and Exploration Regulations*.

### 32 Section 34 amended

In section 34 the expression "section 30 of the Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "subsection 57(1) of the Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 10

### 33 Regulations under the *Public Service Act* amended

## 27 Modification de l'annexe C

À l'article 2 de l'annexe C, l'expression « Loi sur les accidents du travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 9

### 28 Modifications aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz*

La présente partie modifie les règlements pris en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz*.

#### DIVISION 1

### 29 Modification du *Règlement sur les travaux de forage et de production de pétrole et de gaz*

La présente division modifie le *Règlement sur les travaux de forage et de production de pétrole et de gaz*.

### 30 Modification de l'article 128

Au sous-alinéa 128d)(i), l'expression « Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

#### DIVISION 2

### 31 Modification du *Règlement sur la prospection géoscientifique liée à la recherche de pétrole et de gaz*

La présente division modifie le *Règlement sur la prospection géoscientifique liée à la recherche de pétrole et de gaz*.

### 32 Modification de l'article 34

À l'article 34, l'expression « de l'article 30 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « du paragraphe 57(1) de la Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 10

### 33 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur la fonction publique*

This part amends regulations under the *Public Service Act*.

La présente partie modifie les règlements pris en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

#### DIVISION 1

#### DIVISION 1

#### 34 *Public Service Regulations* amended

#### 34 Modification du *Règlement concernant la fonction publique*

This division amends the *Public Service Regulations*.

La présente division modifie le *Règlement concernant la fonction publique*.

#### 35 Section 1 amended

#### 35 Modification de l'article 1

In paragraph 1(p) the expression "Workers' Compensation, Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

À l'alinéa 1p), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

#### DIVISION 2

#### DIVISION 2

#### 36 *Public Services (Covid-19) Vaccination Regulation* amended

#### 36 Modification du *Règlement concernant la vaccination aux fins des services publics (COVID-19)*

This division amends the *Public Services (Covid-19) Vaccination Regulation*.

La présente division modifie le *Règlement concernant la vaccination aux fins des services publics (COVID-19)*.

#### 37 Section 1 amended

#### 37 Modification de l'article 1

In section 1

À l'article 1 :

- (a) in the definition "department", the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".
- (b) in the definition "workplace or worksite", the expression "Occupational Health and Safety Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

- a) à la définition de « ministère », l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».
- b) à la définition de « lieu de travail ou chantier », l'expression « Loi sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs ».

### PART 11

### PARTIE 11

#### 38 Regulations under the *Quartz Mining Act* amended

#### 38 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'extraction du Quartz*

This part amends the *Schedule of Representation Work (Quartz Mining) 2003*.

La présente partie modifie l'*Annexe des travaux obligatoires (extraction du quartz) 2003*.

#### 39 Part A amended

#### 39 Modification de la partie A

In Part A, under General Information

À la partie A, sous l'intertitre « Renseignements généraux » :



- (a) the expression "Occupational Health & Safety Regulations" is replaced with the expression "Workplace Health and Safety Regulation"; and
- (b) the expression "Chief Mines Safety Officer" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

- a) l'expression « Règlement sur la santé et la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Règlement sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail »;
- b) l'expression « l'agent en chef de la sécurité dans les mines pour le gouvernement du Yukon » est remplacée par l'expression « la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs, gouvernement du Yukon, ».

## PART 12

### 40 Regulations under the *Social Assistance Act* amended

This part amends the *Social Assistance Regulation*.

### 41 Section 20 amended

In paragraph 20(b) the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

### 42 Section 39 amended

In sub-paragraph 39(b)(x)(C) the expression "Workers' Compensation Health and Safety Board" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Board".

## PART 13

### 43 Regulations under the *Wilderness Tourism Licensing Act* amended

This part amends the *Wilderness Tourism Licensing Regulation*.

### 44 Section 3 amended

In paragraph 3(2)(e) the expression "Workers' Compensation Act" is replaced with the expression "Workers' Safety and Compensation Act".

## PART 14

## PARTIE 12

### 40 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'assistance sociale*

La présente partie modifie le *Règlement sur l'assistance sociale*.

### 41 Modification de l'article 20

À l'alinéa 20b), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

### 42 Modification de l'article 39

À la division 39b)(x)(C), l'expression « Commission de la santé et de la sécurité au travail » est remplacée par l'expression « Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs ».

## PARTIE 13

### 43 Modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage*

La présente partie modifie le *Règlement sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage*.

### 44 Modification de l'article 3

À l'alinéa 3(2)e), l'expression « Loi sur les accidents du travail » est remplacée par l'expression « Loi sur la sécurité et l'indemnisation des *travailleurs* ».

## PARTIE 14

#### 45 Coming into force

This Regulation comes into force on the later of the following days:

- (a) July 1, 2022;
- (b) the day on which it is filed with the registrar of regulations under the *Regulations Act*.

#### 45 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à l'une ou l'autre des dates suivantes :

- a) le 1<sup>er</sup> juillet 2022;
- b) si elle est ultérieure, la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*.